



**SYNDICAT DE TRANSPORT
ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA CORRÈZE**

Le Chadelbos
19600 Saint Pantaléon de Larche
Tél : 05 55 22 61 30
Fax : 05 55 22 64 10
Mail : syttom19@syttom19.fr
www.syttom19.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués titulaires en exercice :	20
Nombre de délégués suppléants en exercice :	19
Nombre de délégués présents :	14
Nombre de votants :	15
Nombre de pouvoirs :	1

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE
27 DEC. 2015
CONTROLE DE LEGALITE

L'an deux mille quinze et le 03 décembre à 14H05, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 26 novembre 2015, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Etaient présents : Madame Michèle GUILLOU, Messieurs Gérard FAISY, Bernard ROUGE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Michel SAUGERAS, Daniel ESCURAT, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Hervé GOUTILLIE, Jean-François LABBAT, Jean-Luc RONDEAU.

Absents excusés : Mesdames Franc ROUHAUD, Jeanine VIVIER, Messieurs Francis HOURTOULLE, Philippe JENTY, Jean-François LOGÉ, Xavier GRUAT, Jean-Marie FREYSSIELINE.

Pouvoirs : - Monsieur Francis HOURTOULLE à Monsieur Marc CHATEL.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.



DELIBERATION N° 2015/12/14 : PASSATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel ESCURAT

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur Le Président propose de retenir la proposition de la CNP.

Monsieur Daniel ESCURAT propose aux membres du comité syndical :

- de retenir la proposition de la C.N.P et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 1 an ;
- d'autoriser le Président du SYTTOM 19 à signer le contrat d'assurance avec la CNP.

Monsieur Daniel ESCURAT invite les membres du comité syndical à délibérer sur ces propositions.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 03 décembre 2015

Le Président,

Marc CHATEL.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 22/12/2015 et publication ou notification du 22/12/2015

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

22 DEC. 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ